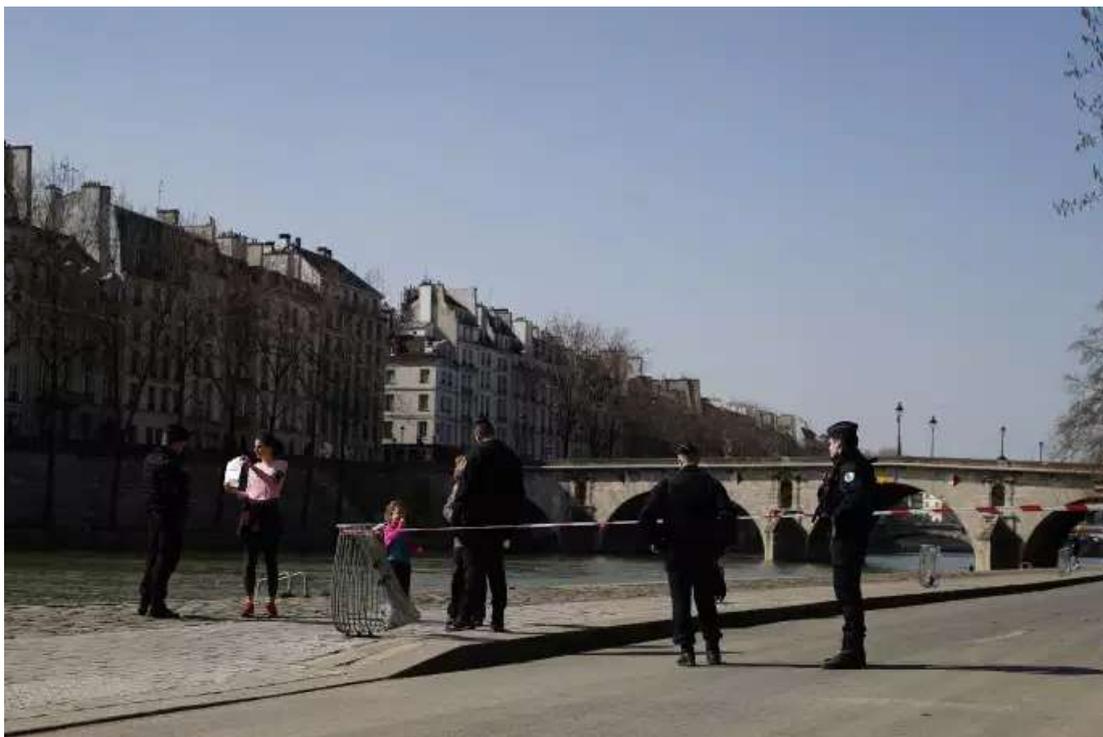


## PLANÈTE • CORONAVIRUS ET PANDÉMIE DE COVID-19

# Confinement : le Conseil d'Etat demande de revoir la copie sur le sport, les marchés et les visites médicales

La plus haute juridiction administrative somme le gouvernement de revoir certaines dérogations, notamment pour l'activité physique.

Le Monde avec AFP • Publié aujourd'hui à 02h11, mis à jour à 07h34



Des policiers contrôlent l'attestation présentée par une joggeuse, sur les quais de Seine, à Paris, le 19 mars. FRANÇOIS MORI / AP

Le Conseil d'Etat a refusé, dimanche 22 mars, d'ordonner le « *confinement total* » réclamé en urgence par certains médecins, mais a donné quarante-huit heures au gouvernement pour revoir certaines dérogations de déplacement, notamment pour motifs de santé ou pour l'activité physique, a-t-il annoncé dans un communiqué.

La plus haute juridiction administrative, saisie d'un référé-liberté, juge « *trop large* » l'autorisation de pratiques sportives individuelles, telles que le jogging, et demande son réexamen.

**Lire aussi | Confinement : les vingt jours où tout a basculé au sommet de l'Etat**

Elle enjoint aussi au gouvernement de « *préciser* » le « *degré d'urgence* » des motifs de santé justifiant un déplacement et d'« *évaluer les risques pour la santé publique du maintien (...) des marchés ouverts, compte tenu de leur taille et de leur niveau de fréquentation* ».

« *Si l'économie générale de ces mesures ne révèle pas une carence des autorités publiques, la portée de certaines dispositions présente néanmoins un caractère ambigu* », ont relevé les hauts magistrats de la section des contentieux, Jean-Denis Combrexelle, Nicolas Boulouis et Christophe Chantepy.

## Refus du « confinement total »

« Un confinement total tel que celui demandé par les requérants pourrait avoir des implications graves pour la santé de la population », ont estimé les trois juges, qui ont examiné dimanche matin la requête des syndicats Jeunes Médecins, de l'Intersyndicale nationale des internes (ISNI) et de l'ordre des médecins.

**Lire aussi | Coronavirus : « Ce n'est pas le confinement qui embête les adolescents, c'est le confinement à proximité des parents »**

Ces hauts magistrats devaient se prononcer en urgence sur le décret gouvernemental du 16 mars fixant les règles du confinement. Ce décret est jugé trop laxiste par les syndicats, qui dénoncent une « atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale », en l'occurrence le « droit à la vie ». Ils peuvent faire appel de cette décision.

Un confinement total impliquerait un ravitaillement à domicile, qui « ne peut être organisé sur l'ensemble du territoire national, compte tenu des moyens dont l'administration dispose, sauf à risquer de graves ruptures d'approvisionnement et à retarder l'acheminement de matériels indispensables à la protection de la santé », souligne le Conseil.

**Lire aussi | Vin, cannabis, coiffeurs, messe... En période de confinement, la « première nécessité » varie d'un pays à l'autre**

« En outre, la poursuite de certaines activités essentielles, telles que celle des personnels de santé ou des personnes participant à la production et à la distribution de l'alimentation, implique le maintien d'autres activités dont elles sont tributaires », notamment les transports en commun.

Les médecins demandaient en outre des mesures pour assurer la production à échelle industrielle de tests de dépistage et le dépistage des personnels médicaux. Les juges des référés leur répondent que « les autorités ont pris les dispositions avec l'ensemble des industriels en France et à l'étranger pour augmenter les capacités de tests dans les meilleurs délais ».

---

## Notre sélection d'articles sur le coronavirus

- **Vos questions sur le coronavirus :** [Nos réponses pour mieux comprendre l'épidémie](#)
- **Vos questions sur le confinement :** [Nos réponses pour y voir plus clair](#)
- **La carte :** [Visualisez la propagation dans le monde](#)
- **Le décryptage :** [Ce qui est permis et ce qui est interdit pendant le confinement en France](#)
- **La vidéo :** [Vous pensez être infecté ou malade à cause du coronavirus : voici ce qu'il faut faire](#)
- **Les questions pratiques :** [Comment faire ses courses ?](#) ; [Quelles contagiosité et létalité ?](#) ; [Les recommandations officielles](#) ; [Le port du masque est-il efficace ?](#)
- **Les témoignages de malades :** [« Il y aura un avant et un après le coronavirus... si nous restons en vie »](#)